Envoyé en préfecture le 23/12/2025
Reçu en préfecture le 23/12/2025
Publié le
ID : 056-200096683-20251218-D0020250013210-DE

Centre MORBIHAN Communauté

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 18 décembre 2025

DC.2025.0132

Date de convocation : 12 décembre 2025

Délégués en exercice : 34	Présents : 27	Votants : 31

L'an deux mille vingt-cinq, le dix-huit décembre à 18h30, le Conseil communautaire, dûment convoqué, s'est réuni à La Maillette - Salle Argoat, rue des Vénètes, 56500 Locminé, en session ordinaire, sur convocation de M. Benoît ROLLAND, Président.

PRÉSENTS : Mme Nolwenn BAUCHE-GAVAUD, Mme Chantal BIHOES, M. Pierre BOUEDO, Mme Patricia CONAN, M. Gérard CORRIGNAN, M. Jean-Luc GRANDIN, M. Pierre GUEGAN, M. Stéphane HAMON, M. Hugues JEHANNO, Mme Anne JOUANNIC, Mme Christiane JOUBIOUX, M. Hervé LAUDIC, M. Henri LE CORF, Mme Annie LE MAY, Mme Jeanne LE NEDIC, M. Jean-Pierre LE POUEZARD, M. Gérard LE ROY, Mme Christelle LEVINE, Mme Catherine LORGEOUX, M. Roland LORIC, M. Jean-Marc ONNO, Mme Eliane PERRON, M. Maurice POUILLAUDE, M. Guénaël ROBIN, M. Benoît ROLLAND, M. Pascal ROSELIER, Mme Nelly TARDIF

ABSENTS EXCUSÉS AYANT DONNÉ POUVOIR : M. Pierre-Yves JUHEL donne pouvoir à Mme Annie LE MAY, Mme Hélène MOREAC donne pouvoir à M. Hervé LAUDIC, Mme Marie-Pierre PICAUT donne pouvoir à M. Pascal ROSELIER, M. Grégoire SUPER donne pouvoir à M. Hugues JEHANNO

ABSENTS EXCUSÉS : Mme Amélie LE HENANFF, Mme Séverine LE JEUNE, Mme Marie-Christine TALMONT

Secrétaire de séance : Mme Chantal BIHOES

Participation financière - Accès au Droit Nord Morbihan

VU le Code général des collectivités territoriales,

VU la délibération n° 2022-DC-280 du 30 juin 2022 concernant l'adhésion à l'association Accès au Droit Nord Morbihan,

VU la convention d'objectifs de l'Accès au Droit Nord Morbihan ci-annexée, présentant le maintien de la cotisation à 0.71€/habitant pour chaque période de douze mois,

VU le rapport de la Vice-présidente, et l'avis favorable de la commission EFFSI du 17 novembre 2025,

CONSIDERANT qu'il est nécessaire de maintenir un service d'accès au droit à l'échelle de Centre Morbihan Communauté, par la mise en place de permanences d'information juridique généralistes et spécialisées sur les Communes de Saint-Jean Brévelay et Locminé visant à fournir un service d'accès au droit gratuit et confidentiel aux habitants de Centre Morbihan Communauté,

Envoyé en préfecture le 23/12/2025
Reçu en préfecture le 23/12/2025
Publié le
ID : 056-200096683-20251218-D0020250013210-DE

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire DÉCIDE :

- **DE VALIDER le montant de la cotisation annuelle à 0.71€/habitant à l'association « Accès au Droit Nord Morbihan », selon les conditions définies dans la convention susvisée pour la période 2026-2028,**
- **D'AUTORISER M. le Président, et la Vice-Présidente en charge de l'Insertion-Emploi, à signer les conventions et les avenants avec les communes et les partenaires extérieurs, ainsi que tout document se rapportant au dossier.**

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

Pour : 31	*Contre : 0*	*Abstention : 0*	*Non votant : 0*

Acte rendu exécutoire après transmission au contrôle de légalité
et publication électronique le : 23/12/2025

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits
Pour extrait conforme,

Le Président,
Benoît ROLLAND